

Risque chimique: Transport de matières dangereuses

Descriptif du risque

Le transport de matières dangereuses comporte des risques importants pour la santé, la sécurité et l'environnement en cas de fuite, d'incendie ou d'accident. Ces substances peuvent être chimiques, biologiques, inflammables, corrosives, toxiques ou radioactives, et leur manipulation exige des précautions strictes.

Au Canada, le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD) établit les règles pour l'emballage, l'étiquetage, la documentation et le transport sécuritaire de ces matières. Il impose notamment la formation obligatoire des transporteurs et des expéditeurs, ainsi que l'utilisation de contenants homologués pour réduire les risques d'accident et protéger les personnes et l'environnement.

Secteur(s) concerné(s)

Départements: DBCPSF, Biologie médicale, sciences de l'environnement

Instituts: BIRH, I2E3

Services: Service de l'approvisionnement, réception des marchandises, SPP, SGIAI

Et tout autre secteur pouvant faire le transport et l'expédition de matières dangereuses (chimiques, biologiques, batteries, radioactives).

Activité(s) concernée(s)

Transport dans et entre les pavillons et campus de l'UQTR et envoi de colis au Canada ou à l'étranger par voie terrestre ou aérienne. Transport de matières dangereuses lors de sortie terrain ou lors d'expéditions.

Effet(s) sur la santé

Les effets varient selon la nocivité du produit, la quantité de vapeur dans l'air, la durée, la fréquence d'exposition et les voies d'accès dans le corps humain. Les risques chimiques peuvent provoquer des effets sur la santé immédiate ou différée, tels que des irritations, brûlures, des intoxications, des troubles respiratoires, ainsi que des atteintes chroniques (allergies, cancers, atteintes d'organes, mort) en cas d'exposition répétée ou prolongée.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source : Évaluer la nécessité de transporter des matières dangereuses. Éviter le transport lorsqu'il est possible de réaliser les travaux directement au lieu d'utilisation ou d'utiliser une autre méthode ne nécessitant pas de déplacement de matières dangereuses. Vérifier que les matières ne sont pas réglementées au transport selon le Règlement sur le Transport des Matières dangereuses lors d'une expédition de colis ou d'un transport terrestre ou aérien.

Remplacement : Évaluer la possibilité d'utiliser un produit ou une matière qui n'est pas réglementée qui est compatible avec les exigences de l'activité. Évaluer la possibilité d'utiliser une quantité plus faible ou une plus

petite quantité afin de réduire les risques associés au transport. Lorsque possible, privilégier un fournisseur ou un laboratoire pouvant effectuer directement certaines analyses ou manipulations afin d'éviter le transport de matières dangereuses.

Contrôle technique : Faire l'acquisition d'emballages homologués et compatibles avec la matière transportée, conformément aux exigences du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD). Faire l'acquisition des équipements de manutention adaptés lorsque le poids ou les dimensions des colis le nécessitent.

Signaux : Identifier les contenants et les colis conformément aux exigences du SIMDUT et du RTMD, notamment au moyen des pictogrammes et étiquettes de danger applicables.

Mesures administratives : Mettre en œuvre un système de réquisition permettant l'analyse préalable de chaque expédition afin de déterminer les exigences applicables en vertu du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD). Maintenir les permis et certificat nécessaire au transport des matières dangereuses sur le campus. Vérifier la classification des matières dangereuses, le mode de transport, les exemptions applicables, les exigences d'emballage, de documentation, de marquage et d'étiquetage avant toute expédition. Évaluer les exigences de formation et s'assurer que les personnes qui manutentionnent, transportent ou reçoivent des marchandises dangereuses possèdent une formation valide sur le transport des marchandises dangereuses (TMD). Vérifier que les documents d'expédition sont exacts, complets et disponibles pendant le transport lorsque requis.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective : Porter les EPIs nécessaires selon l'évaluation des risques.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Certificat d'équivalence et offre de service pour transport sur le campus	Au besoin	SPP
Infolettre pour les sorties terrain - département des sciences de l'environnement	1 fois par année en début d'été	SPP
Formulaire intégré dans la demande de réquisition JIRA pour l'expédition	Au besoin	Service de l'approvisionnement, expéditeur, SPP
Formation TMD	Tous les 3 ans	Supérieur immédiat
Procédure en cas de déversement	Au besoin	SPP
Procédure en cas d'expédition de colis contenant de la glace sèche	Au besoin	SPP



Procédure d'expédition de matériel biologique	Au besoin	SPP
Inscription au service canadien CANUTEC	Tous les ans	SPP
Formation SIMDUT	Tous les 3 ans	Supérieur immédiat
Formation biosécurité	Tous les 3 ans	Supérieur immédiat